

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Nom et prénom du parent adhérent 2 : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____
 Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

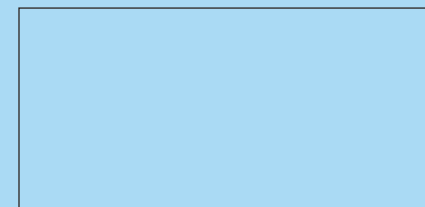
FCPE 22 - CDPE des CÔTES-D'ARMOR Conseil Départemental de Parents d'Élèves

1, rue Théodule Ribot
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 44 82

Mail : secretariat@fcpe22.bzh

Site : www.fcpe22.bzh

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30
mercredi de 8 h 00 à 12 h 00
vendredi de 8 h 00 à 12 h 30



Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : Maison Départementale des Personnes Handicapées, affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...)
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves.

Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle : _____ 17,50 €

Revue des Parents : _____ 3,35 €

Adhésion de soutien : _____ €

Je cotise déjà auprès du conseil local de :

Précisez lequel : _____

Je ne verse que la part locale : _____ 3,00 €

Je soutiens le conseil local par un don de : _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Signature

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.